

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 14 février 2022.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Azélie BOUGON, Isabelle INGLIN, Philippe DUFRESNE, Xavier LEMETAIS, Irène VOILLARD, Estèphe QUILLET, Benoît MORELLET.

Etaient absents excusés : Coralie BOURNONVILLE, Catherine TRAINA

Membres en exercice : 11

Secrétaire de séance : Azélie BOUGON

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Présentation de l'étude de faisabilité par Cubik AMO (Société mandatée pour la réalisation de l'étude) :

Présentation des scénarii possibles de requalification des bâtiments communaux (ancienne école) suite à plusieurs échanges avec l'équipe municipale et qui tient compte du retour des concitoyens interrogés sur le projet.

4 scénarii sont présentés, avec la création de logements en base (en partie adaptés PMR) et des options pour l'aménagement d'un espace commercial et de lieux de convivialité.

Les conseillers s'expriment et posent leurs questions à M. Van Hulle.

Il est notamment demandé de reprendre l'étude en ajoutant le volet stationnement/parking au sein de la cour.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2021 :

Le procès-verbal du 22 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

3. Délibération relative à l'adoption du règlement du SYGOM :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SYGOM a adressé aux communes du Vexin Normand un nouveau règlement de collecte des déchets ménagers. Ce nouveau règlement a pour objet de réglementer les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire pris en charge par le SYGOM, afin d'assurer l'hygiène publique et la sécurité ses usagers. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le règlement de collecte et ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement de collecte et ses annexes.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

4. Questions diverses :

- B. Morellet questionne sur la reprise du rétrécissement visuel route des Thilliers suite au broyage de la haie de charmilles initialement plantées, qui devait compléter le marquage au sol. G. Voeltzel propose de replanter des rosiers, le sol étant très caillouteux. B. Morellet s'interroge sur l'utilité du projet si la haie de charmilles ne peut pas être mise en place.
- Pour raisons personnelles, Azélie Bougon annonce qu'elle ne souhaite pas poursuivre sa mission d'adjointe et qu'elle se tient à disposition pour passer le relais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h09.